

Paris, le 15 décembre 2009

## Foncière des Régions : compte rendu et résultats des votes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Foncière des Régions s'est tenue le 15 décembre 2009 à 10 heures 30, à l'Hôtel La Citadelle, 5 avenue de Ney à Metz, sous la présidence de Monsieur Charles Ruggieri, président du Conseil de surveillance.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédant 33 013 037 sur les 46 619 703 actions composant le capital social, actions autodétenues comprises, représentant 46 147 796 droits de vote, soit un quorum de 71,5 %, ont adopté les résolutions suivantes :

Résolutions		Pour	Contre	Abstention
<b>PREMIERE RESOLUTION</b> <b>Approbation des apports en nature consentis par les entités du groupe Prédica et augmentations de capital corrélatives</b>	Adoptée (à 92,29 % Prédica n'ayant pas pris part au vote)	29.347.089	2.452.505	0
<b>DEUXIEME RESOLUTION</b> <b>Approbation de l'évaluation des apports en nature consentis par les entités du groupe Prédica</b>	Adoptée (à 92,29 % Prédica n'ayant pas pris part au vote)	29.346.389	2.453.205	0
<b>TROISIEME RESOLUTION</b> <b>Approbation des apports en nature consentis par les entités du groupe Groupama et augmentations de capital corrélatives</b>	Adoptée (à 92,14 %)	30.419.424	2.593.613	0
<b>QUATRIEME RESOLUTION</b> <b>Approbation de l'évaluation des apports en nature consentis par les entités du groupe Groupama</b>	Adoptée (à 92,14 %)	30.418.278	2.594.759	0
<b>CINQUIEME RESOLUTION</b> <b>Emission et attribution gratuite de 46.619.703 bons de souscription d'actions</b>	Adoptée (à 92,73 %)	30.612.779	2.400.258	0
<b>SIXIEME RESOLUTION</b> <b>Constatation de la réalisation définitive des apports en nature et des augmentations de capital visés aux résolutions précédentes</b>	Adoptée (à 92,12 %)	30.413.025	2.600.012	0
<b>SEPTIEME RESOLUTION</b> <b>Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital de la Société en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise</b>	Adoptée (à 92,71 %)	30.605.844	2.407.193	0
<b>HUITIEME RESOLUTION</b> <b>Pouvoirs pour formalités</b>	Adoptée (à 99,57 %)	32.871.483	141.554	0

L'assemblée générale extraordinaire a approuvé l'opération de croissance et de renforcement des fonds propres de la société Foncière des Régions, et notamment :

- les apports en nature consentis par les entités du groupe Prédica, leur évaluation, et l'augmentation de capital émise en rémunération de ces apports. 1.975.431 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3 euros ont ainsi été émises pour un prix d'émission de 70 euros par action nouvelle au profit des entités du groupe Prédica. Ces actions donneront droit au dividende au titre de l'exercice 2009 qui sera versé en 2010 mais ne donneront pas droit à l'attribution gratuite des BSA. A compter du 17 décembre 2009, ces actions seront admises aux négociations sur Euronext Paris et inscrites sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Compartiment A – Code ISIN : FR0000064578) ;
- les apports en nature consentis par les entités du groupe Groupama, leur évaluation, et l'augmentation de capital émise en rémunération de ces apports. 2.031.331 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3 euros ont ainsi émises pour un prix d'émission de 65 euros par action nouvelle au profit des entités du groupe Groupama. Ces actions ne donneront pas droit au dividende au titre de l'exercice 2009 qui sera versé en 2010 dans la limite d'un dividende annuel par action, quand bien même ce dividende serait en tout ou partie prélevé sur les réserves ou primes, n'excédant pas le montant du dividende par action distribué au titre de l'exercice 2008, ni à l'attribution gratuite de BSA. A compter du 17 décembre 2009, ces actions seront admises aux négociations sur Euronext Paris et inscrites sur une ligne de cotation distincte sous le code ISIN (Compartiment A – Code ISIN : FR0010827386) ; et
- l'émission et l'attribution gratuite de 46.619.703 bons de souscription d'actions (« **BSA** ») à l'ensemble des actionnaires de la société Foncière des Régions, à raison de 1 BSA pour 1 action ancienne, 15 BSA donneront droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2010 à 1 action nouvelle de 3 euros de valeur nominale pour un prix d'exercice de 65 euros. A compter du 17 décembre 2009, les BSA seront admis aux négociations sur Euronext Paris et inscrits sur une ligne distincte de cotation sous le code ISIN (Compartiment A – Code ISIN : FR0010827378).

Le nombre total d'actions nouvelles issues de l'exercice de l'ensemble des BSA attribués pouvant être souscrites est de 3.107.980, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de Foncière des Régions d'un montant nominal de 9.323.940 euros. Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA ne donneront pas droit au dividende au titre de l'exercice 2009 qui sera versé en 2010 dans la limite d'un dividende annuel par action, quand bien même ce dividende serait en tout ou partie prélevé sur des réserves ou primes, n'excédant pas le montant du dividende par action distribué au titre de l'exercice 2008.

Le prospectus relatif à l'émission et l'attribution gratuite des BSA avec le visa de l'Autorité des marchés financiers n°09-356 en date du 27 novembre 2009 peut être consulté sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site internet de Foncière des Régions ([www.foncièredesregions.fr](http://www.foncièredesregions.fr)).

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, le capital social de Foncière des Régions a été augmenté d'un montant nominal de 12.020.286 euros, et a ainsi été porté de 139.859.109 euros à 151.879.395 euros par émission d'un nombre total de 4.006.762 actions nouvelles d'une valeur nominale de trois euros chacune, émises en rémunération des apports des entités Prédica et Groupama.

### A propos de Foncière des Régions

#### **Foncière des Régions, foncière partenaire**

Foncière des Régions est une société immobilière cotée de référence qui dispose de caractéristiques uniques :

- une foncière à dominante bureaux
- le partenaire immobilier des grandes entreprises (France Télécom, EDF, Accor, Dassault Systèmes, Suez Environnement, Telecom Italia, ...)
- une forte visibilité des revenus locatifs

- une stratégie d'amélioration continue du patrimoine (qualité et efficacité des actifs, performance environnementale...).

Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC), Foncière des Régions déploie avec succès son business model de Foncière partenaire, dans d'autres secteurs d'activités (logistique, murs d'exploitation, résidentiel).

Foncière des Régions est cotée sur Euronext Paris compartiment A d'Euronext (FR0000064578 - FDR) et admise au SRD. Le titre Foncière des Régions rentre dans la composition des indices MSCI, SBF 120, Euronext IEIF « SIIC France », Mid 100 de d'Euronext Paris ainsi que dans les indices de référence des foncières européennes : EPRA et GPR 250.

#### **Chiffres clés à fin juin 2009**

- 15,8 Md€ de patrimoine, dont 9,8 Mds€ en part du groupe
- 892 collaborateurs
- 7 directions régionales en France, 2 centres d'expertise bureaux en Italie et 1 filiale de gestion immobilière en Allemagne

Pour en savoir plus : [www.foncieredesregions.fr](http://www.foncieredesregions.fr)

#### **Contacts :**

##### **Relations investisseurs**

Philippe Le Trung  
Tél : + 33 (0)1 58 97 52 04  
[philippe.letrung@fdr.fr](mailto:philippe.letrung@fdr.fr)

Sébastien Bonneton  
Tél : + 33 (0)1 58 97 52 44  
[sebastien.bonneton@fdr.fr](mailto:sebastien.bonneton@fdr.fr)

##### **Relations presse**

Philippe Boyer  
Tél : + 33 (0)1 58 97 52 23  
[philippe.boyer@fdr.fr](mailto:philippe.boyer@fdr.fr)